



Inaptitude abusive du medecin prevention

Par **titoune94**, le **24/06/2014** à **19:14**

Bonjour,

Lors de ma visite médical, le médecin de prévention me rédige une ordonnance afin de faire une prise de sang pour évaluer mon taux d'alcoolémie, alors que je n'ai jamais rencontré de problèmes d'alcool, surtout sur mon lieu de travail.

Si je refuse, il me place en inaptitude d'office, sans me revoir, et me demande de fournir un arrêt de maladie ordinaire, sinon je serais considéré en absence injustifiée.

A-t-il le droit de faire cela, sachant que la DRH, valide cette pratique.

Je suis titulaire de la fonction publique.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **25/06/2014** à **10:39**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...